

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 94 (1965)

Heft: 2

Rubrik: La SFE en Gruyère

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La SFE en Gruyère

Sous la présidence de M. Max Ducarroz, se sont réunis à Bulle le dimanche 20 décembre les délégués gruyériens de la Société fribourgeoise d'Education au nombre d'une trentaine. Parmi eux se trouvaient MM. les doyens Pilloud, de Gruyères, et Murith, de Cerniat, M. le curé Plancherel de Vuippens, M. Maillard, inspecteur scolaire, ainsi que des délégués des communes, des commissions scolaires, des parents, sans oublier les représentants de l'enseignement primaire, secondaire, agricole et ménager.

M. Ducarroz déclare s'être adjoint une commission locale pour le seconder dans ses activités. Il se réjouit de l'intérêt que l'on porte un peu partout en Gruyère aux buts et aux diverses initiatives de la SFE. Il recommande le *Bulletin pédagogique*, notre organe, qui travaille à son amélioration et à son adaptation au public qu'il vise, parents aussi bien qu'enseignants. Il annonce une publication prochaine: *Départs et virages scolaires* qui éclairera familles et jeunesse sur la préparation à l'avenir.

Un point important a été le sujet d'enquêtes et de discussions: l'appartenance des jeunes en âge de scolarité aux diverses sociétés religieuses, musicales et sportives. Une évolution s'opère vers une plus grande liberté, que sanctionnera un règlement revisé. Il y a des besoins de recrutement dans nos sociétés, qu'il faut satisfaire avec plus de libéralité sous peine de les voir péricliter. Un rapport qui a collationné 350 réponses aux enquêtes dans le clergé, dans le corps enseignant comme auprès des commissions scolaires, tranquillisera tout le monde si se maintient le principe de n'autoriser la participation à des sociétés d'adultes qu'au cas où, sauf exceptions, la société qui engage des jeunes organise des prestations respectant les lois scolaires et ne les mêle aux adultes que pour les indispensables mises au point. L'autorisation des parents est évidemment requise ainsi que celle de la commission scolaire. Mais il est souhaitable que des normes générales soient établies – c'est l'avis unanime des délégués – pour prévenir les abus et parer à une émancipation abusive de la jeunesse scolaire. Cependant, il semble inéluctable d'autoriser la participation de la jeunesse astreinte à l'école, interdite autrefois, mais justifiable actuellement en raison d'une certaine évolution de la société. L'essentiel, même si des conditions différentes selon les contrées justifient la différence des traitements et par suite rendent illégitimes certaines protestations, c'est que les sociétés assument, en même temps que le concours des enfants, leur éducation.

Des interventions nombreuses et personnelles ont pertinemment dénoncé comme utopique l'action des commissions scolaires, réclamé pour l'enfant, qui travaille parfois plus que des adultes, le droit au repos, critiqué une fois de plus l'emploi des enfants pour les ventes de billets de tombola, protesté contre la présence fréquente et tardive des enfants aux lotos, désiré au moins l'accompagnement des parents ou la présence, si elle peut être efficace, d'un organe policier lors des soirées théâtrales et des séances cinématographiques.

Activité passée et future

M. Ducarroz donne un aperçu de l'activité de la SFE en Gruyère, à Bulle surtout, présentée par Famille-Ecole. On a étudié le problème des devoirs

scolaires et la création d'études surveillées pour les enfants en condition familiale difficile. On a entendu M^{me} Dalloni parler de l'éducation morale de l'enfance et de l'adolescence. On a étudié pratiquement la méthode des réglettes. On a organisé des réunions de parents dans les classes. M. le chanoine L. Barbey, M. l'abbé Stucky ont eu de nombreux auditeurs et l'Exposition de la presse juvénile, beaucoup de spectateurs intéressés. Plus de 1000 personnes ont répondu à l'appel de Famille-Ecole en 1964.

Broc, par M. Dématraz et La Tour, par M. Ruffieux – ces deux animateurs sont présidents de commission scolaire – ont à constater les mêmes heureux résultats de leurs initiatives en conférences ou réunions de parents. Un point se dégage de toute cette activité, c'est le besoin de dialogues entre parents et éducateurs pour résoudre les nombreuses questions qu'ils posent et que la collaboration des autorités paroissiales et communales pourra appuyer de décisions opportunes. A l'exemple de Broc qui a discuté en outre de vacances, de sports et aussi de la préparation des écoliers à l'Ecole secondaire et même de matériel scolaire, Riaz par M. G. Bertschy, président de la commission d'école, fait état d'efforts tout récents que partagent les autorités et le corps enseignant. Pour faciliter l'action des animateurs, le président cite des dossiers tout prêts, venus de France, comme documentation.

La presse et les jeunes

Sur ce thème, s'ouvre un important débat. On sait que, grâce à notre indifférence, à notre inconscience, une presse abondante déferle dans nos foyers. Sans être volontairement pervertissants, illustrés et magazines faussent l'esprit de notre jeunesse par une prétendue neutralité ou par un engouement excessif pour les succès des «idoles». Une réaction s'impose et le corps enseignant pas plus que les familles ne peuvent se soustraire à leurs responsabilités. Pour combattre la presse dangereuse, rien de mieux que d'introduire la bonne presse.

M. F. Oberson présente fort opportunément les brochures de l'O.S.L. (Office suisse des lectures) qui à des prix modiques, fournit en littérature appropriée à leur âge tous les écoliers de chez nous. Un représentant par localité permettrait une diffusion plus large, surtout si des collaborateurs bénévoles avec l'aide de Pro Juventute venaient, comme on l'espère, appuyer efficacement cette œuvre. On pourrait aussi monter des bibliothèques locales scolaires ou paroissiales, que le fonds des Loisirs *Pro Juventute* aiderait à constituer. De plus, en organisant la vente au numéro – que l'argent de poche assez abondant de nos enfants rendrait possible – des magazines comme *Hello*, *Rallye-Jeunesse*, *J2 Garçons*, *J2 Magazine*, *Perlin et Pinpin*, *Fripounet et Marisette* entreraient dans presque tous les foyers.

Le cinéma et les jeunes

M. l'abbé Demierre, directeur, fait état de ses expériences et de ses projets dans le circuit de l'École secondaire qui peut s'étendre aux écoles et aux paroisses, même sous forme de ciné-clubs locaux ou de présentation de films aux parents. Personne ne conteste le droit et même le devoir des éducateurs d'initier la jeunesse au sage emploi du septième art.

Divers

M. l'abbé Plancherel rappelle l'effort des autorités religieuses et scolaires pour adapter les manuels d'enseignement catéchistique et cite en particulier le manuel du maître si utile aux enseignants, qu'il présentera à Bulle en janvier.

Enfin, administrativement, la SFE de la Gruyère songe à une révision de la structure des cercles régionaux calqués sur les arrondissements de Justice de Paix, et à leur modification par regroupement des villages, selon certains critères à définir.

Et la séance, trop lourde de tractanda pour deux heures de débats, se termine par la lecture d'un texte de M. le chanoine Barbey qui précise excellemment les buts de la Société fribourgeoise d'Education.

Et l'on s'est quitté pour se revoir et, du moins, continuer cette collaboration si fructueuse au profit de notre jeunesse scolaire, et finalement de toutes les familles et de tout le pays.

M. DEMIERRE, *directeur*

Visitez les

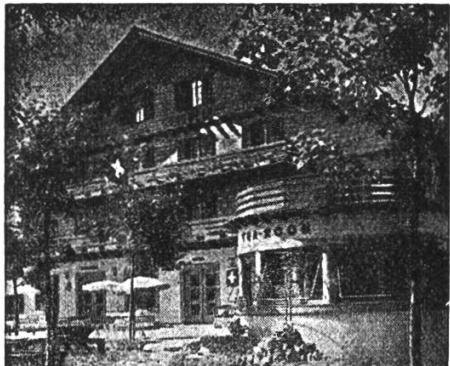
Grottes de St-Beat

aux bords du Lac de Thoune, célèbre lieu de pèlerinage du Moyen Age, 1 km. de grottes souterraines avec stalactites et chutes d'eau éclairées.



Informations :
St. Beatushöhlen,
Post Sundlauenen.
tél. (036) 2 17 43.

LES PACCOTS s/Châtel-St-Denis



Hôtel-Restaurant *Corbetta*

R. Zamofing-Boi,
propriétaire
Tél. (021) 56 71 20

Un joli but de promenade.
Arrangements pour écoles, sociétés et noces.
Grandes et petites salles.
Cuisine très soignée.
Chambres tout confort.
Dortoirs.